



Mouvement spécifique des Directrices-directeurs de CIO pour la rentrée 2019 et poste spécifique de PsyEN ou DCIO en DRONISEP-ONISEP

Comme l'an dernier, le mouvement des DCIO, mouvement spécifique national, oblige les DCIO déjà en poste, rédiger un C.V., une lettre de motivation dans I-Prof, comme s'ils postulaient pour la première fois à un poste de DCIO.

Ils se verront attribuer un avis de l'IEN-IO, du CSAIO de l'académie d'origine, d'une part, et de l'IEN-IO et du CSAIO de l'académie demandée, d'autre part.

Le **SNES-FSU** continue de combattre ces modalités opaques. Nous continuons à **demandeur un mouvement barémé**, ce qui **assure l'équité de traitement des situations et le contrôle par les CAPA et CAPN**.

Un groupe de travail se tiendra avant la tenue de la CAPN. Nous demanderons que soient prises en compte l'ancienneté dans la fonction et les situations familiales.

En suivant le lien ci-dessous, vous trouverez la fiche syndicale, afin que nous puissions assurer le suivi des demandes de mutation des DCIO ainsi que les demandes d'accès à la fonction de DCIO.

https://www.snes.edu/IMG/pdf/fiche_mouvement_dcio_avec_fond.pdf

La fiche de suivi, que vous enverrez par mail (cio@snes.edu) ou par courrier postal (46, avenue d'Ivry 75 013 PARIS) au SNES national (secteur PsyEN/DCIO), nous permettra d'avoir les informations utiles.

Pour candidater :

Les candidats, PsyEN de la spécialité EDO, **constituent leur dossier via I-Prof (lettre de motivation et CV) puis saisissent leurs vœux**. Attention, des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer une fois la période de saisie des vœux close. Il faudra donc en tenir compte dans la formulation de vos vœux, et donc ne pas se censurer. Les candidats peuvent formuler des vœux précis (CIO) et/ou des vœux géographiques (départementaux, académiques).

Les candidatures sont étudiées par l'inspection générale qui soumet des propositions à la direction générale des ressources humaines. Les décisions d'affectation sont prises après avis de la CAPN.

Pour sélectionner les candidats, l'inspection générale s'appuie, entre autres, sur le dossier renseigné via I-Prof :

- pour les PsyEN accédant à la fonction de DCIO, sur les avis du DCIO actuel du candidat, de l'IEN-IO et du CSAIO ;
- pour les DCIO, sur les avis de l'IEN-IO et CSAIO, ainsi que du CSAIO de l'académie demandée.

Quand un PsyEN candidat retenu sur un poste de DCIO a également formulé une demande de participation au mouvement interacadémique, celle-ci est annulée. **Les résultats du mouvement spécifique priment sur ceux du mouvement interacadémique**. Les personnels retenus sur un poste spécifique national ne participent pas au mouvement intra-académique.

Les postes spécifiques font l'objet d'une publicité via I-Prof à partir du 15 novembre 2018.

Il s'agit des postes de directeur-trice de CIO et en SAIO, et en DRONISEP et ONISEP (mouvement ONISC et ONISD) et au Cnam-Inetop.

Pour les candidats n'ayant jamais exercé de fonctions de DCIO, les candidatures pour des établissements ayant

moins de 7 postes de PsyEN et une expérience professionnelle préalable d'au moins cinq ans seront privilégiées.

Un profilage selon les postes est mis en avant. Des compétences, connaissances et capacités sont indiquées dans le BO.

Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les collègues peuvent formuler de 1 à 15 vœux précis (CIO) et/ou géographiques (département, académie).
Aucune candidature reçue en dehors des délais impartis ne sera recevable.

La formulation des vœux s'effectuera sur I-Prof du **15 novembre 2018 au 4 décembre 2018**. La confirmation de leurs vœux leur sera adressée, à retourner au rectorat après visa du chef de service.

Les candidatures en DRONISEP et ONISEP

Simultanément à l'enregistrement de leurs vœux via I-Prof, les candidats constituent un dossier de candidature comportant l'acte de candidature rédigé sur papier libre, les renseignements d'état civil, le CV, les titres et diplômes obtenus, une réflexion sur la mission du directeur ou du PsyEN dans un des postes sollicités, éventuellement, les expériences en rapport avec le poste demandé.

Le dossier est à adresser au directeur de l'Onisep :
12 mail Barthélémy Thimonier
77 437 Marne-la-Vallée Cedex 2 pour le **11 décembre 2018**.

Les dossiers de candidature seront examinés après consultation du directeur de l'ONISEP.

Les candidatures au Cnam-Inetop doivent être formulées sur imprimé papier téléchargeable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam> et transmises à la DGRH avant le **11 décembre 2018**.

